2007-05432/

FRSQ - Actualités

BULLETIN D'INFORMATION — SEMAINE DU 27 OCTOBRE 1997

PROGRAMMES

Modifications du programme conjoint MSSS-FRSQ

Le programme conjoint MSSS-FRSQ de subvention à la recherche appliquée sur les services de santé (programme 21, Prospectus 1998-1999) a été modifié afin de saisir l'occasion d'optimiser l'effet de levier des investissements du Québec dans ce domaine. En effet, par son fonds de dotation présentement évalué à 65 millions de dollars, la Fondation canadienne de recherche sur les services de santé (FCRSS), créée au printemps dernier, pourra investir, dès 1997-1998, 5 millions de dollars par année dans la recherche appliquée sur les services de santé. Ce financement est offert sur la base d'un **cofinancement en association avec des partenaires** (gouvernements provinciaux, organismes de services de santé, établissements et autorités sanitaires, organismes professionnels dans le domaine de la santé, organismes du secteur privé, universités, etc.). Pour chaque dollar demandé à la FCRSS, les candidats qui soumettent des demandes de subvention devront avoir obtenu une contribution de contrepartie en argent ou autre ressource équivalant à deux dollars de la part d'un partenaire. Le budget consacré par le FRSQ au programme conjoint MSSS-FRSQ sera donc désormais offert à titre de cofinancement en partenariat avec la FCRSS.

Les nouvelles modalités de ce programme ont été communiquées aux candidats dont les lettres d'intention ont été retenues et sont disponibles sous la rubrique **prospectus - programmes conjoints** - MSSS-FRSQ du site web du FRSQ.

GROUPES DE TRAVAIL

Valorisation des connaissances : création d'un groupe de travail

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Jean Rochon, vient de créer un groupe de travail sur la valorisation des connaissances des chercheurs dans les établissements universitaires du réseau de la santé. Présidé par le docteur **Michel A. Bureau**, président du FRSQ, ce groupe est composé des personnes suivantes : messieurs **Guy Gélineau**, directeur général du Bureau de partenariat économique du MSSS, **Pavel Hamet**, directeur de la recherche du Centre hospitalier de l'Université de Montréal, **Jean-Pierre Chicoine**, directeur général de l'Hôpital Sainte-Justine, **Bernard Coupal**, président de T2C2 et **Denis Gagnon**, vice-président de la Fondation canadienne pour l'innovation.

À partir d'une revue des pratiques en vigueur dans les milieux universitaire et hospitalier, au Québec, au Canada et ailleurs, le groupe de travail a le mandat de proposer une politique de **valorisation des connaissances** des chercheurs qui œuvrent dans les centres hospitaliers universitaires (CHU), les instituts universitaires (IU) et les centres hospitaliers affiliés (CAU). Cette politique devra, entre autres:

- favoriser la mise en place de mécanismes simples et incitatifs à la valorisation des connaissances, à la synergie entre les chercheurs, le centre de recherche du CHU, IU ou CAU, l'université et le secteur privé, et le bon maillage des fonds publics et privés ;

- proposer les éléments d'une politique de **propriété intellectuelle** qui permette d'identifier et de définir les droits respectifs de tous les intervenants en cause lors d'une découverte ou d'une recherche dans le domaine des biotechnologies comprenant, outre le ou les chercheurs en cause, notamment leur personnel, leurs étudiants, l'université, les organismes subventionnaires, les fondations, le centre hospitalier universitaire. Ces éléments de politique serviront ultérieurement à la détermination des quotes-parts de chacun à une invention, découverte ou brevet ;

- proposer les éléments d'une politique qui permette d'identifier, de cerner et de gérer les **conflits d'intérêts** auxquels sont confrontés les chercheurs lorsqu'ils choisissent de créer leur propre entreprise dans l'établissement universitaire du réseau de la santé, alors qu'ils sont toujours à l'emploi ou en lien avec un centre hospitalier universitaire ou l'université et qu'ils en utilisent l'infrastructure ;

- identifier les modalités organisationnelles corporatives et juridiques par lesquelles les centres hospitaliers pourraient procéder à la **commercialisation** des inventions, des découvertes et des brevets de leurs chercheurs (exemple : fiducie, corporation d'affaires) ;

et enfin,

- définir le rôle des centres hospitaliers universitaires en matière d'incubation d'entreprises.

Une première rencontre a eu lieu le 15 octobre dernier. Le comité soumettra son rapport au printemps 1998.

Le bulletin FRSQ-Actualités est publié régulièrement par le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ) à l'intention des représentants de la communauté scientifique et des partenaires.

Toute correspondance peut être adressée à FRSQ-Actualités, Fonds de la recherche en santé du Québec, 550, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1950, Montréal (Québec) H3A 1B9
Téléphone: (514) 873-2114 Télécopieur: (514) 873-8768
Courrier électronique: Communications@frsq.gouv.qc.ca
http://www.frsq.gouv.qc.ca